

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 15/02/2024

ID : 040-244000808-20240207-2024_02_0010-DE



Conseil de Développement

mont de marsan agglo



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



Promouvoir la participation de la société civile au développement du territoire Mont de Marsan Agglo est un principe. Donner la parole aux femmes et aux hommes qui vivent ce territoire nous permet de mieux répondre aux enjeux actuels. Le Conseil de Développement est de ces instances qui favorisent la concertation citoyenne pour mieux appréhender les défis de l'agglomération.

Cette deuxième année du mandat fut riche en investissement personnel et 64 citoyens bénévoles ont fait honneur à notre démocratie. Cette deuxième année a marqué de nouveaux travaux.

Nous avons souhaité donner de l'épaisseur au Codev en l'ancrant davantage dans le réel, et ce, dans l'intérêt général de notre institution. Ainsi, notre assemblée a pu travailler sur deux dossiers à savoir les mobilités douces et le PCAET.

En effet, je suis convaincu que la participation citoyenne est une des clés pour réussir, avec les élus, à hisser ensemble ce territoire au rang qui doit être le sien, à en valoriser les atouts incontestables.

Cette démarche, qui s'inscrit dans un contexte institutionnel en évolution, apparaît plus que jamais indispensable pour soutenir l'agglomération.

Aussi, je compte sur la société civile pour qu'elle apporte toute son expérience, sa connaissance des attentes de nos habitants afin que les élus, puissent s'en inspirer. Par ailleurs, il est de notre devoir de renforcer les relations entre la gouvernance de Mont de Marsan Agglo et le Conseil de Développement au travers d'échanges plus fréquents.

Cette aventure humaine continue !!!



Guillaume DUTOYA
Président du Codev



LE CODEV, À QUOI ÇA SERT ?

Les Conseils de Développement, composés de personnes bénévoles impliquées dans la vie locale, sont des lieux de dialogue et de propositions citoyennes. Institués par la loi, ils sont créés à l'échelle des territoires de projets et de manière obligatoire dans les PETR et les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

DES MISSIONS AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Le Conseil de Développement conduit ses travaux sur saisine de l'intercommunalité ou du territoire de projet ou par auto-saisine. Il peut proposer à la collectivité tout sujet qui lui semble refléter une attente de la population.

La loi prévoit **trois grands domaines d'intervention** détaillés ci-dessous, tout en laissant la possibilité de conduire des réflexions sur toute question intéressant le territoire, préalablement à la définition et la mise en œuvre d'une politique publique ou ultérieurement dans le cadre d'une évaluation.

- 1 Le Conseil de Développement contribue à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du **Projet de territoire**
- 2 Il émet un avis sur les documents de prospective et de planification : plan local d'urbanisme intercommunal, schéma de cohérence territoriale, programme local de l'habitat, plan de déplacement urbain,...
- 3 Il contribue à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable, notamment dans le cadre du **Plan Climat Air Energie Territorial** et des contrats de transition écologique.

D'autres missions complémentaires sont souvent exercées par les conseils de développement :

- Ils animent le débat public, en créant un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers et citoyens
- Ils partagent et diffusent des connaissances sur les questions intercommunales et remplissent une mission d'éducation populaire
- Ils animent des réseaux d'acteurs et valorisent les initiatives et les projets citoyens
- Ils sont à l'écoute du territoire et des attentes de ses habitants pour percevoir les dynamiques citoyennes et les signaux faibles des évolutions sociétales
- Ils portent des actions et des expérimentations qui peuvent être reprises et pérennisées par d'autres.

UNE LIBERTÉ D'ORGANISATION

La loi donne la possibilité aux conseils de développement de s'organiser librement. C'est donc en s'appuyant sur le dynamisme et les capacités de dialogue de chaque conseil que se définit l'organisation concrète de leur travail et les relations qu'ils établissent, d'une part, avec les responsables des intercommunalités et des territoires de projet et d'autre part, avec le territoire et la population.



LE CADRE JURIDIQUE

Le cadre légal des Conseils de Développement est défini par l'article **L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**. En évitant une uniformisation et une institutionnalisation des Conseils de Développement, la loi invite à inventer le profil le plus adapté au contexte local. L'objectif est de pouvoir mobiliser les forces vives du territoire, en prenant en compte la diversité des expériences territoriales.

3 TEXTES DE LOIS CONSTITUTIFS

1 Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) ou loi VOYNET du 25 juin 1999

2 Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 L'article 88 vient conforter les Conseils de Développement et précise leur rôle : «Un Conseil de Développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants».

3 Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019

- Les intercommunalités de plus de 50 000 habitants doivent être dotées d'un Conseil de Développement créé par délibération. Toutes les intercommunalités en dessous de ce seuil et les autres territoires de projet en ont également la possibilité.
- Des intercommunalités contiguës peuvent décider de créer un Conseil de Développement commun.
- La composition du Conseil de Développement doit être plurielle et paritaire.
- Les membres du Conseil de Développement sont bénévoles.
- Les conseillers communautaires ne peuvent pas être membres de l'instance.
- Le Conseil de Développement s'organise librement, l'intercommunalité ou le territoire de projet lui attribue des moyens de fonctionnement.
- Le Conseil de Développement intervient sur toute question intéressant le territoire.

La loi Engagement et Proximité introduit également de nouvelles dispositions qui incitent les intercommunalités à interroger en début de mandat l'articulation entre action publique et participation citoyenne (article L5211-12 du CGCT) :

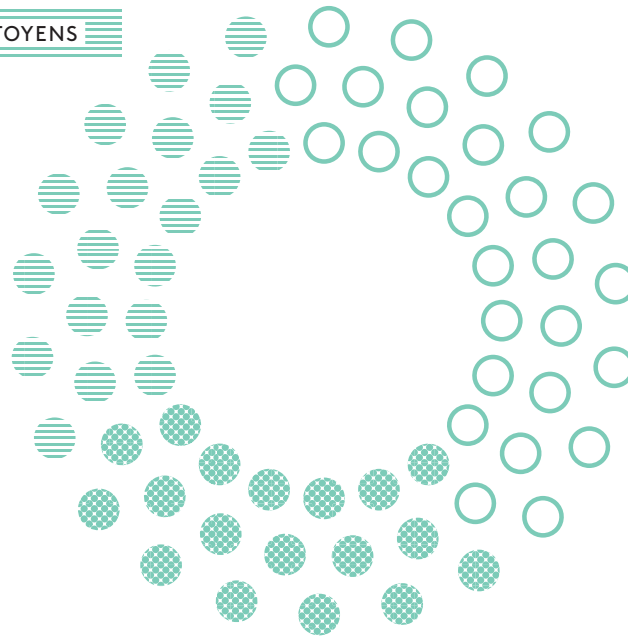
- Élaborer un pacte de gouvernance,
- Inscrire un débat et une délibération sur :
 - a. les modalités de consultation du Conseil de Développement
 - b. les modalités de participation de la population à la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques publiques de l'EPCI.



LE FONCTIONNEMENT

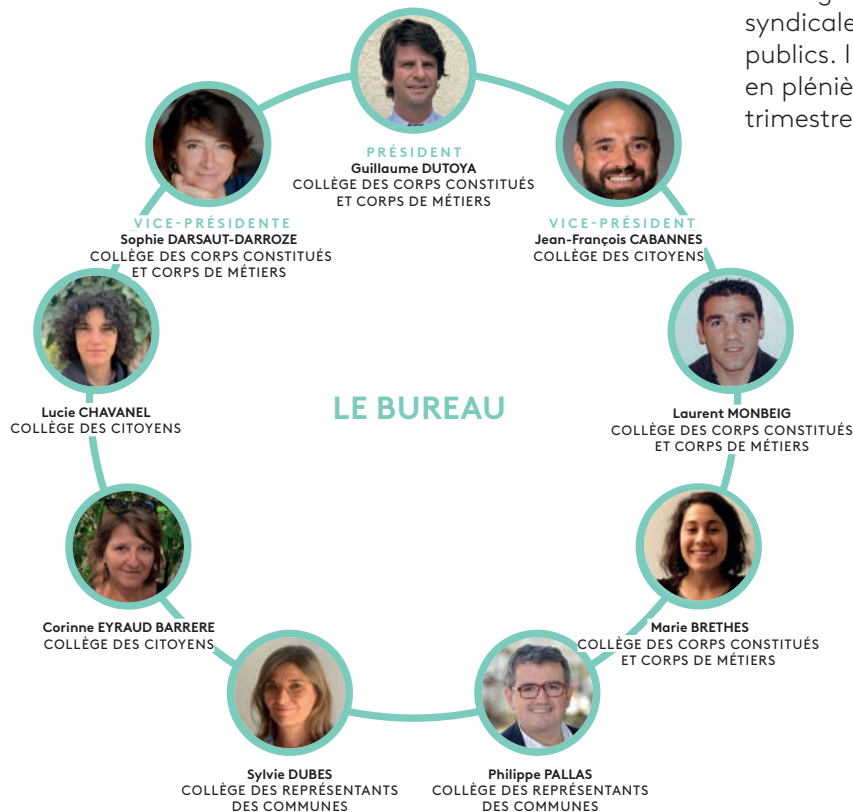
COLLÈGE DES CITOYENS

COLLÈGE DES CORPS CONSTITUÉS ET CORPS DE MÉTIERS



COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES

Les 3 collèges constituent une assemblée de 64 membres bénévoles issus du monde économique et social, des chambres consulaires, de la vie associative, des organisations syndicales, des services publics. Ils se réunissent en plénière chaque trimestre.



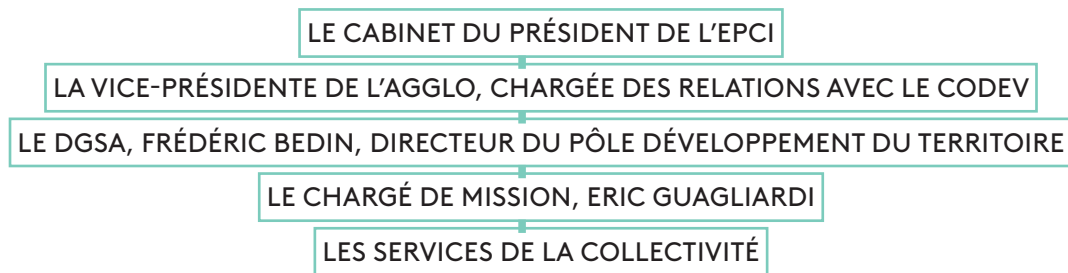


RELATION AVEC LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Marie-Christine BOURDIEU, vice-présidente de l'Agglo, est chargée des relations entre le Conseil communautaire et le Conseil de Développement. Elle est nommée par le Président de l'EPCI.

ORGANIGRAMME POUR L'INGENIERIE D'ACCOMPAGNEMENT



LES OUTILS ADMINISTRATIFS D'ORGANISATION ET DE COOPÉRATION

L'organisation et le fonctionnement du Codev reposent sur les textes suivants :

- une délibération fixant les conditions et les modalités de consultation du Conseil de Développement et d'association de la population dans le cadre des politiques publiques communautaires (septembre 2021)
- un règlement intérieur (mars 2022)
- une charte de fonctionnement et d'engagement des membres (mars 2022)
- une charte de partenariat Conseil communautaire / Codev (mars 2022)

Documents à retrouver en intégralité sur montdemarsan-agglo.fr (page Codev)



LES CHIFFRES CLÉS 2023

3

REUNIONS PLENIERES

(janvier, juin, septembre)

Décentralisées sur les communes de Bougue, Bretagne-de-Marsan et Campagne.

Moyenne et taux de participation : 34 membres sur 64 soit 53%

6 heures de débats et d'échanges.

8

REUNIONS DE BUREAU

(janvier, février, mars, mai, juillet, septembre, octobre, novembre)

Moyenne et taux de participation : 7,75 membres / 9 soit 86 %

16 heures de débats et d'échanges.

10

REUNIONS DE TRAVAIL SUR LA SAISINE « MOBILITÉS »

5 groupes de travail / 2 réunions par groupe

Inscrits : 60/64 membres soit 94%, participation effective aux réunions : 41/64 membres soit 56%

50h de débats et d'échanges.

1

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : 8 538,65 €

1 200

RÉPONSES DE CITOYEN.NES SUR L'ENQUÊTE « PARLONS
DE VOS HABITUDES DE DÉPLACEMENT »

9

REUNIONS DE TRAVAIL SUR LA SAISINE « PCAET »

3 groupes de travail constitués / 3 réunions par groupe

Inscrits : 57/64 membres soit 89 %, participation effective aux réunions : 33/64 membres soit 52 %



LES TRAVAUX DU CODEV EN 2023

- 9 JANVIER**
BUREAU AVEC LECTURE DE LA FEUILLE DE ROUTE 2023 DÉFINIE PAR LE PRÉSIDENT DE L'AGGLO
- 23 JANVIER**
PLÉNIÈRE N°1 À BOUGUE
- 27 FEVRIER**
BUREAU
- 6 MARS**
RÉUNION 1 SUR LA SAISINE « MOBILITÉS »
- 10 MARS**
VISITE DE LA STATION D'ÉPURATION DE JOUANAS
- 29 MARS**
BUREAU EXCEPTIONNEL
Validation de l'enquête sur les mobilités
- 5 AVRIL**
RÉUNION 2 SUR LA SAISINE « MOBILITÉS »
- 24 AVRIL**
LANCEMENT DE L'ENQUÊTE MOBILITÉS AGGLO « PARLONS DE VOS HABITUDES DE DÉPLACEMENT »
- 25 AVRIL**
LETTRE DE SAISINE DU PRÉSIDENT DE L'AGGLO SUR LE PCAET
50 fiches-actions venant composer le programme d'étude, réparties en 6 grandes thématiques.
Dossier en lien avec la direction du Développement durable de la collectivité
- 10 MAI**
RÉUNION 3 SUR LA SAISINE « MOBILITÉS »
- 31 MAI**
BUREAU
- 6 JUIN**
PLÉNIÈRE N°2 À BRETAGNE-DE-MARSAN
Présentation du projet PCAET
- 12 JUIN**
RENCONTRE ENTRE LE PRÉSIDENT DE L'AGGLO ET LE PRÉSIDENT DU CODEV
- 13 JUIN**
PRÉSENTATION EN BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA CONTRIBUTION SUR LES MOBILITÉS
- 30 JUIN**
RENCONTRE RÉGIONALE CESER-CODEV NOUVELLE-AQUITAINE À ANGOULÊME



4 JUILLET

BUREAU

18 SEPTEMBRE

BUREAU

25 SEPTEMBRE

PLÉNIÈRE N°3 À CAMPAGNE

16 OCTOBRE

ATELIER N°1 SUR LA SAISINE PCAET

6 NOVEMBRE

BUREAU

13-14-15 NOVEMBRE

PARTICIPATION AUX 14E RENCONTRES NATIONALES DE LA CNCD À NANCY
Thème : « Démocratie au quotidien : réconcilier représentativité et citoyens. Accélérons la transition démocratique dans les intercommunalités. »
3 jours d'échanges, de débats, de rencontres et de partages d'expériences.

20 NOVEMBRE

ATELIER N°2 SUR LA SAISINE PCAET

28 NOVEMBRE

RENCONTRE AVEC LE DIRECTEUR DU CAUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX SUR LE PROJET DE PCAET (GROUPE 3 AXES 5 ET 6)

11 DECEMBRE

ATELIER N°3 SUR LA SAISINE PCAET

Avec le concours du service des Espaces verts de la Ville de Mont de Marsan

19 DECEMBRE

INTERVENTION DE REPRÉSENTANTS DU CODEV AUPRÈS DU PETR PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT DE MIMIZAN, EN RÉFLEXION SUR LA RELANCE D'UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT.

Invités : la Vice-Présidente chargée des relations Agglo-Codev, le Président du Codev et le Chargé de mission.

20 DECEMBRE

RENCONTRE ENTRE LE PRÉSIDENT DE L'AGGLO ET LE PRÉSIDENT DU CODEV.

PROPOSITIONS DU CODEV RETENUES PAR LA COLLECTIVITÉ SUITE AUX TRAVAUX 2023 :

- 1 création d'aires de covoiturage positionnées dans les 18 communes du territoire
- 2 développement d'aires de covoiturage pour un maillage plus efficient
- 3 promouvoir une application numérique de covoiturage pour un meilleur développement de l'offre et de la demande
- 4 poursuivre la verbalisation des stationnements et arrêts très gênants sur les trottoirs, passages piétons, pistes cyclables
- 5 contrôle régulier des vitesses dans les quartiers et voies principale



LES COOPERATIONS TERRITORIALES

LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT (CNCD)

La Coordination nationale des Conseils de développement (CNCD) est un espace d'échange de pratiques, de débat et de réflexion pour les bénévoles des conseils de développement et leur équipe d'appui. Elle œuvre depuis sa création pour le développement d'une citoyenneté active et agit pour faire progresser la démocratie participative dans tous les territoires.

120 structures (collectivités, groupements, associations) sont actuellement adhérentes à la CNCD dont Mont de Marsan Agglo.

Ses missions auprès des Codev sont :

- Promouvoir leur place dans le paysage démocratique français
- Développer une expertise au service du réseau
- Faciliter le partage d'expériences entre membres
- Proposer des pistes d'évolution dans leur fonctionnement et leur organisation
- Mettre à disposition des ressources, des méthodologies, des données
- Assurer leur valorisation, la mutualisation et la capitalisation de leurs travaux

Ses actions au quotidien sont :

- Rencontres et journées nationales à thème
- Animation d'un observatoire territorial et citoyen
- Groupes de travail, webinaires et ateliers collaboratifs
- Formation pour les membres bénévoles
- Partage d'informations et communauté de techniciens



conseils-de-developpement.fr

LA COORDINATION REGIONALE DES CODEV

Depuis 2017, un réseau des Conseils de Développement s'est constitué en Nouvelle-Aquitaine. Cette coordination régionale, qui reste juridiquement informelle, souhaite être un espace d'échanges entre les Conseils de Développement de la région, mais aussi de partage de méthodes de travail et de travaux sur les sujets sociétaux actuels.

Le Comité d'animation de la Coordination Régionale des Conseils de Développement de Nouvelle-Aquitaine est constitué par les Codev du Pays basque (64), du Grand Angoulême (16), de Bordeaux Métropole (33) et de Mont de Marsan Agglo (40).





LE CESER NOUVELLE AQUITAINE

Le CESER Nouvelle Aquitaine (Conseil Economique Social et Environnemental Régional) et la Coordination régionale des Conseils de Développement Nouvelle-Aquitaine ont souhaité organiser des rencontres régulières pour échanger sur leurs pratiques et travaux respectifs.

Le CESER et les Codevs ont en commun d'être des expressions de la société civile et d'être des instances consultatives ayant pour mission d'éclairer les décisions des élus régionaux et des territoires. Ce sont aussi des lieux de réflexion, de débats et de propositions au service de l'intérêt général.

Une rencontre CESER NA et CODEVS NA sur le thème « Territoires et société civile en transition » s'est tenue à Angoulême le 30 juin 2023 dans une ambiance studieuse et cordiale. 18 Codev étaient représentés, entourés par 10 membres du CESER.

Ainsi, la coopération engagée en Nouvelle-Aquitaine entre le CESER et la Coordination régionale des Codev, l'organisation de forums et de débats ouverts concernant le devenir du territoire, l'engagement sous différentes formes, peuvent contribuer à donner la parole aux citoyens en abordant les sujets sociétaux actuels.





PERSPECTIVES 2024

15 JANVIER

4^e et dernier atelier sur la saisine du PCAET. Rédaction de l'avis.

FÉVRIER

- Remise de l'avis du Codev sur le projet PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
- Présentation du rapport d'activités 2023 en Conseil communautaire
- Réunion plénière à Campet-et-Lamolère (5 février) avec lancement des travaux 2024

POURSUITE DES RÉUNIONS PLÉNIÈRES DÉCENTRALISÉES

2^e trimestre : Gaillères

3^e trimestre : Geloux

4^e trimestre : Laglorieuse

POURSUITE DU DROIT DE SUITE

Cet outil mis en place par de nombreux Codevs permet de lister et de suivre les réponses de l'intercommunalité aux propositions formulées par le Conseil de Développement.

Différents types de formalisation ou de retours informels peuvent être utilisés :

- Formel :
 - retour écrit
 - retour oral
 - commissions dédiées
 - temps d'échanges avec les élus dédiés
- Informel :
 - au travers des techniciens
 - lors de la présentation du rapport d'activité
 - des interventions des élus.

AUTO-SAISINES

attendues à l'initiative des membres du Conseil de développement

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 15/02/2024

ID : 040-244000808-20240207-2024_02_0010-DE



ANNEXES





CABINET DE M. LE PRESIDENT
Affaire suivie par Bertrand Lamon
Tél: 05.58.05.87.79

Mont-de-Marsan, le 15.12.2022

Conseil de développement de
Mont-de-Marsan Agglomération
575, avenue du Maréchal Foch
BP 70171
40003 MONT-DE-MARSAN Cedex

A l'attention de M. Guillaume DUTOYA, Président du Codev

Objet : Saisines du Conseil de développement - Feuille de route Exercice 2023

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de la Charte de partenariat Agglo/Codev, et pour donner suite à notre récent temps de concertation, je vous prie de trouver ci-après le programme de saisines que je vous sou mets pour l'année 2023.

Au cours du premier semestre, comme la loi le précise, vous aurez à émettre un avis sur les propositions d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial, dont les contours seront connus prochainement et qui vous permettront de lancer des travaux de réflexion au sein de votre instance.

Ensuite, sur ce même calendrier, je vous propose de participer au débat sur la mobilité dans notre territoire, sujet qui est au coeur de nos préoccupations d'élu(e)s et que la collectivité s'est déjà approprié au travers de nombreuses réalisations et projets à venir.

L'objectif est d'améliorer les liaisons entre communes et dans l'intérêt de toutes les générations vivant sur le Marsan, en tenant compte des possibilités et spécificités locales d'aménagement.

L'appropriation de ce sujet par les membres du Codev et les propositions qui nous seront transmises nous permettront d'obtenir un regard extérieur pertinent et porteur d'initiatives nouvelles, qui saura préserver la qualité de vie qui est la nôtre.

Sur le deuxième semestre, et en corrélation avec les projets d'autosaisine que vous m'avez exposés, je vous propose de réfléchir à deux sujets prioritaires, là-aussi bénéficiant d'initiatives publiques en cours d'expérimentation :

- premièrement, notre attachement grandissant aux circuits-courts et à la qualité alimentaire offerte par notre restauration communautaire : des améliorations sont devenues nécessaires pour moderniser notre appareil de production et pour répondre aux attentes et aux besoins des consommateurs (écoles, maisons de retraites, Ehpad, portage à domicile...) en matière de bien-manger.



- deuxièmement, la transformation numérique et le rôle des services publics locaux dans cette évolution : comment répondre le plus efficacement possible aux progrès constants et très rapides de ce secteur, en prenant soin de lister les besoins et attentes de tous les usagers et notamment ceux les plus fragiles, qu'il faut accompagner en priorité par esprit de solidarité.

L'ouverture de cette saisine confiée au Conseil de développement dépendra bien entendu de l'avancée des travaux qui vous aurez mis en oeuvre sur les précédents dossiers abordés dans cette lettre.

Je vous confirme que les services de la collectivité, concernés par les sujets que je vous invite à partager et à travailler avec les membres de votre conseil, se tiendront à votre entière disposition pour vous accompagner et vous apporter les éclairages nécessaires sur ces dossiers importants.

Cette dynamique de collaboration intelligente avec les forces vives de nos deux instances vous permettra de venir enrichir et consolider, par vos idées et vos propositions, leur mise en place sur le territoire du Marsan.

Comme je vous l'ai dit lors de notre rencontre, je reste à votre écoute si vous souhaitez, à chaque fois que vous le jugerez nécessaire, m'interpeller sur les objectifs des missions qui vous sont proposées, pour le bon déroulement de vos travaux et la bonne compréhension de cette feuille de route pour 2023.

Vous remerciant pour votre mobilisation et la prise en compte de l'intérêt général du territoire et de l'ensemble de ses habitants,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en ma sincère considération.

Avec mes remerciements pour votre engagement

 Charles DAYOT
Président de Mont-de-Marsan Agglomération



27.01.2023

16 MONT-DE-MARSAN ET PAYS MONTOIS

MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION



Guillaume Dutoya a été élu président du Codev en janvier 2022. (PHILIPPE DALVOY / SUD OUEST)



LE PIÉTON

A pu constater que si les travaux dans le quartier de l'hôpital, et notamment les changements de sens de circulation, ont bousculé les habitudes, tout n'est pas encore tout à fait rentré dans l'ordre. Ainsi, le Bipède, en déambulant dans la rue Bibes, est tombé sur un panneau indiquant une priorité à droite, alors même que l'on ne peut arriver que par la gauche dans la rue suivante... Comme quoi un panneau informatif peut parfois avoir l'effet inverse !

UTILE

« SUD OUEST »

Rédaction, 91, avenue Georges-Clemenceau, 40000 Mont-de-Marsan. Tél. 05 33 07 03 50. Accueil de 9 à 12 h et de 14 à 18 h. Courriel : montdemarsan@sudouest.fr Facebook : Sud Ouest Landes Twitter : @SO_Landes Publicité, petites annonces, Tél. 05 33 07 03 80. Abonnements. Votre journal à domicile au 05 57 29 09 33.

SERVICES

Police municipale et objets trouvés. Tél. 05 58 05 87 22.
Fourrière. Tél. 05 58 06 16 16.
Depann'Auto, ZA de la Faisanderie.
Encroûtements et voiries. Allô mairie au 0 800 40 10 40 (numéro vert) permettant de prévenir directement les services municipaux de problèmes (voirie, dégradations, insalubrités) rencontrés sur la voie publique et les lieux municipaux.
Médiathèque du Marsan Philippe-Labeyrie. Tél. 05 58 45 09 43.
Transports. TMA, 227, boulevard Antoine-Lacaze à Mont-de-Marsan. Tél. 05 58 45 04 26.
Déchetteries. Du Conte, rue de la Ferme du Conte. Tél. 05 58 45 76 17. Le Rond, 30, avenue Robert-Causseque. Tél. 05 58 05 97 00. Saint-Pierre-du-Mont, rue Jean-François Compeyrot. Tél. 05 58 06 96 39. Site Internet : sictomdumarsan.fr
Régie des eaux. 7 place Francis-Planté. Tél. 09 69 39 24 40. Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.
Caisse primaire d'assurance maladie. 236, avenue de Canerx. Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Tél. 36 46. Site Internet : amel.fr
Préfecture des Landes. 24, rue Victor-Hugo, 40021 Mont-de-Marsan. Tél. 05 58 06 58 06. Courriel : prefecture@landes.pouv.fr
Marchés. Marché alimentaire Saint-Roch, sous la halle et sur la place, tous les mardis matin. Marché aux vêtements, chaussures, etc., place des Arènes tous les mardis de 9 à 13 heures.
Piscines. Piscine municipale à Mont-de-Marsan, rue Sarraute, tél. 05 58 75 09 47. Piscine municipale Claude-Lassagne de Saint-Pierre-du-Mont, Rue de la Providence, tél. 05 58 75 29 77.

Une première année « enrichissante »

Le Conseil de développement, ou Codev, a été mis en place en janvier 2022, pour plancher sur certains dossiers de Mont-de-Marsan Agglomération. Rencontre avec son président, Guillaume Dutoya

Recueil par Morgane Bolinhas
 m.bolinhas@sudouest.fr

Quel est le rôle du Conseil de développement ?

Notre rôle est de participer à la vie publique de Mont-de-Marsan Agglomération, via des dossiers proposés par le président, Charles Dayot, mais aussi d'actualité bien précis, dont les membres du Codev ont décidé de s'auto-saisir.

Comment s'est passée cette première année ? Y a-t-il des choses à améliorer ?

Elle a été enrichissante ! Nous avons fait six réunions plénières. Concernant le projet de territoire Marsan 2035, nous avons présenté nos travaux auprès du Conseil communautaire en juin. En novembre, nous avons fait une conférence-débat sur le thème de l'eau au niveau de l'agglomération, avec la participation de la Régie des eaux, de la Chambre d'agriculture et d'un groupement d'agriculteurs de Mazerolles.

Ensuite, on peut toujours améliorer ! On aurait aimé avoir un peu plus de temps sur Marsan 2035. Mais ce n'est que partie remise car on aura la possibilité de revenir dessus cette année.

On aura un peu plus de sujets à traiter en 2023, on s'est fixé un objectif de trois à quatre dossiers. Nous sommes tous issus de la société civile donc s'investir dans un Codev, c'est du bon sens citoyen.

L'eau a occupé une place primordiale pour le Codev en 2022, pourquoi ?

À cause de l'actualité, des conditions climatiques... Il semble qu'elle peut devenir une denrée rare. On a aussi voulu mettre en avant ce qui était fait dans l'agglomération et avec ses acteurs. On est sur un territoire rural, donc il paraissait important d'axer nos travaux sur l'eau. Et ça a marché puisqu'on a fait salle pleine ce jour-là, un lundi soir, en plein Mondial de football ! On a touché les gens et les débats ont été de qualité.

Garderez-vous ce penchant environnemental en 2023 ?

Oui, puisqu'on va intervenir sur le Plan climat air énergie territorial (PCAET). Mont-de-Marsan Agglomération va nous sonder sur ce qui va être mis en œuvre, on va apporter nos travaux et notre réflexion. On a des idées et des opinions à soumettre aux élus, afin qu'ils prennent en compte notre expertise sur tel ou tel domaine. La richesse du Codev, ce sont nos parcours professionnels et nos connaissances du territoire. Pour le premier semestre, nous sommes en train de travailler sur la mobilité douce.

Vous avez donc été sollicités sur le projet de territoire Marsan 2035. Que se dessine-t-il pour l'heure ?

Il est toujours en réflexion, des travaux seront encore faits en 2023. On nous a demandé d'intervenir sur les parties économie, formation, tourisme et ha-

QUEL FONCTIONNEMENT ?

Depuis 2019, le Conseil de développement est une obligation légale pour une entité de la taille de Mont-de-Marsan Agglomération. Il a été mis en place il y a un an, possède 64 membres et trois collèges : celui des citoyens, celui des représentants des communes et celui des corps constitués et corps de métiers. Le mandat actuel court jusqu'à 2026. A

bitat. On a rendu des pistes de réflexion pour valoriser encore plus le territoire. Par exemple, pour le tourisme, on a préconisé que Mont-de-Marsan soit la station d'accueil des visiteurs, pour qu'ils viennent y prendre l'information et la diffusent sur le

« La richesse du Codev, ce sont nos parcours professionnels et nos connaissances du territoire »

reste de la région. On n'a pas la prétention de dire que les élus feront tout ce qu'on leur a conseillé. Il y a toujours une question politique et une question budgétaire. On voudrait qu'ils piochent deux, trois idées.

Vous avez choisi de décentraliser vos dernières réunions plénières. Pourquoi ? L'Agglomération, ce n'est pas que Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont, ce sont 18 com-

munes. On a décidé d'aller se faire connaître, d'abord, mais aussi de rencontrer les élus et les conseillers municipaux. Ils nous présentent leur commune et ça nous permet d'avoir des idées. On procède par ordre alphabétique, on a commencé par Benquet et Bostens.

Toutes les plénières 2023 sont programmées, il y en aura quatre, à Bougue, Bretagne-de-Marsan, Campagne et Campet-et-Lamolère.

En dehors de la mobilité douce et le PCAET, quels seront vos objectifs et priorités pour 2023 ?

Pour le second semestre, on pense aborder les circuits courts alimentaires. Une bonne partie des membres veut aussi faire une autre conférence-débat à l'automne, mais le thème n'est pas arrêté à ce jour.

Nous voudrions aussi intégrer la Coordination régionale des Codev, pour valoriser le travail de nos membres. Plus le Codev est important, plus il y aura de travaux.



PARLONS DE VOS HABITUDES DE DÉPLACEMENT !

LA MOBILITÉ DES HABITANTS DE MONT DE MARSAN AGGLO



VOTRE QUESTIONNAIR
EN LIGNE

Conseil
de Développement





RAPPORT D'ANALYSE ENQUÊTE MOBILITÉ

Nous avons lancé une enquête visant à étudier les habitudes de déplacement sur le territoire de l'agglomération montoise.

Le public visé était toutes les personnes se déplaçant sur Mont de Marsan et son agglomération. Ainsi, l'enquête ne se limite pas aux habitants, mais également à toutes les personnes ayant un intérêt à se déplacer sur le secteur pour le travail, les loisirs, les études ou encore des rendez-vous personnels (administratifs, médicaux, etc....).

L'enquête a été ouverte du 21 avril 2023 au 29 mai 2023. Deux canaux de diffusion ont été mis en place :

- 1 questionnaire papier distribué avec Le Mag
- 1 questionnaire électronique accessible depuis plusieurs sources.

Une remarque récurrente sur la distribution du Mag dans les communes de l'agglomération (hors Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont). La distribution du magazine dans les foyers les plus éloignés du centre bourg ne se fait pas.

Le questionnaire a été constitué de 30 questions réparties en 5 chapitres :

- Chapitre 1 : La mobilité et vous.
- Chapitre 2 : Les déplacements domicile-travail.
- Chapitre 3 : Les déplacements liés à la scolarité.
- Chapitre 4 : Les déplacements liés aux loisirs, courses et rendez-vous personnels (autres déplacements).
- Chapitre 5 : Les attentes des usagers en termes de déplacements doux, de transport en commun, de transport à la demande et de covoiturage.

1. Quelques statistiques globales

Nous avons eu au total **1184 réponses** au questionnaire. En termes de canal de diffusion, elles se répartissent ainsi :

- Lien sur le site internet : 687 réponses, soit 58,27 % des réponses
- QR-code sur le questionnaire papier : 221 réponses, soit 18,74 % des réponses
- Questionnaire papier : 217 réponses, soit 18,33 % des réponses
- Lien Facebook : 28 réponses, soit 2,37 % des réponses
- QR-code dans l'article du Mag : 26 réponses, soit 2,20 % des réponses
- QR-Code affiche : 5 réponses, soit 0,42 % des réponses

Le temps moyen de réponse en ligne au questionnaire était de 7 minutes et 12 secondes.

Le taux de complétion est de 85%.



2. Analyse des réponses par chapitre

1. Chapitre 1 : faisons connaissance avec les personnes qui répondent (questions 1 à 6).

La grande majorité des personnes ayant répondu habitent Mont de Marsan (57,5%) et sont actives. (72,38%). Cependant nous remarquons que toutes les communes de l'agglomération sont représentées dans les réponses et qu'une part non négligeable des réponses sont faites par des personnes n'habitant pas le territoire (6,16%).

Ils utilisent majoritairement leur voiture (76,5%) pour faire des trajets quotidiens (achats, courses : 87,55% ; travail : 70,53%) et disent ne pas avoir le choix (41,62%) ou que ce moyen de transport leur permet d'être autonome (35,86%).

80,02% disent ne pas avoir de problème pour se déplacer.

2. Chapitre 2 : Les déplacements domicile-travail (question 7 à 13).

La plupart des personnes interrogées habitent entre 2 et 5 km de leur lieu de travail (32,02%). Mais ne font, en majorité que 1 aller/retour par jour (49,14%).

71,89% utilisent la voiture pour aller travailler. Le stationnement sur le lieu de travail y est facile (72,79%).

Cependant, quasiment à part égale (49,74%), elles disent qu'elles pourraient utiliser un autre moyen de transport pour se rendre au travail. Notamment le vélo (64,36%) ou les transports en commun (42,24%).

Elles ne le font pas par manque de flexibilité ou par facilité (31,95%).

3. Chapitre 3 : Les déplacements liés à la scolarité (question 14 à 18).

La moitié des répondants n'ont pas d'enfants scolarisés (49,4%). Pour les autres, les enfants sont scolarisés principalement à Mont de Marsan (35,56%).

Comme pour le travail, la voiture reste le moyen de locomotion le plus utilisé pour amener les enfants à l'école (55,92%).

En revanche 54,05% disent qu'il n'est pas possible d'utiliser un autre moyen de transport par manque de flexibilité (36,11%), de sécurité (30,56%) ou par facilité (33,33%).

17



Cependant s'ils pouvaient le faire ils utiliseraient le transport public (51,05%), le vélo (46,85%) ou la marche à pied (34,27%).

4. Chapitre 4 : Les déplacements liés aux loisirs, aux courses, aux rendez-vous personnels (médicaux, administratifs, etc....) (question 19 à 26).

53,64% des personnes interrogées nous disent que leurs autres déplacements se font en majorité à Mont de Marsan (53,64%). En semaine, comme le week-end, les personnes se déplacent entre 1 et 2 fois.

Comme pour les autres déplacements, la voiture reste majoritaire (79,17%). Comme pour la scolarité, ils disent ne pas pouvoir prendre un autre moyen de transport (57,62%) par manque de flexibilité (35,24%), par facilité (34,29%) ou encore par manque de sécurité (28,57%).

Cependant ils souhaiteraient utiliser le vélo (52,38%) ou les transports en commun (51,67%).

5. Chapitre 4 : Les attentes des usagers interrogés (question 27 à 30).

- En termes de déplacements doux, les usagers interrogés veulent voir se développer et/ou améliorer les pistes cyclables (63,84%).
- En termes de transport en commun, les usagers interrogés souhaitent plus de lignes de bus vers les communes extérieures à Mont de Marsan (41,81%) et voir la fréquence de passage des bus augmenter (40,24%).
- En termes de transport à la demande, ils aimeraient voir augmenter l'offre de transport à la demande vers les autres communes de l'agglomération (55,35%).
- En termes de covoiturage, 58,79% des personnes interrogées veulent une amélioration de la communication autour du covoiturage (application dédiée, site internet spécifique, etc....).